

11 SEP. 2000

R33
@ COM. EXPERTISE ROUERGUE
Société d'Expertise Comptable
SARL AU CAPITAL DE 1 250 000 FRANCS
SIEGE SOCIAL : FIGEAC (Lot) 14 BD JUSKIEWENSKI
R.C.S. CAHORS B 410 656 987

.....
Le Soussigné

Monsieur Jean AUDUBERT
Agissant en qualité de co-gérant de la société

A l'honneur de vous exposer :

- que le principe d'une augmentation de capital par voie d'apport en nature pour un montant de UN MILLION DE FRANCS, va être soumis aux associés par la gérance ;
- que la société SARL @ COM. EXPERTISE ROUERGUE – Société d'Expertise Comptable envisage de recevoir de la société Anonyme @ COM. EXPERTISE QUERCY – Société d'Expertise Comptable – dont le siège est à FIGEAC 12 bis et 14 Bld Juskiewenski, immatriculée au RCS de CAHORS sous le n° B 731 650 099, un droit de présentation de clientèle civile, savoir la branche autonome d'activité d'Expertise Comptable exploitée à RODEZ (Aveyron) 43-45 Rue Jean XXIII, évaluée à UN MILLION DE FRANCS, sous réserve de la vérification prescrite par la loi ;
- que, sous cette réserve, cet apport serait rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 10.000 parts sociales nouvelles d'un montant nominal de 100 F chacune, entièrement libérées, à créer par la société, en représentation d'une augmentation de capital de UN MILLION DE FRANCS ;
- qu'en vertu des articles 40 et 62 de la loi du 24 Juillet 1966, ainsi que de l'article 25 du Décret du 23 Mars 1967, l'évaluation des apports en nature doit être faite au vu d'un rapport établi par un Commissaire désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce compétent, statuant sur requête, et choisi parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article 219 de la loi précitée ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les Cours et Tribunaux.

C'est pourquoi le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner Monsieur Alain LORGERON Domicilié Résidence Saint Paul – 24, Rue de Norrey – 14000 CAEN, avec pour mission de :

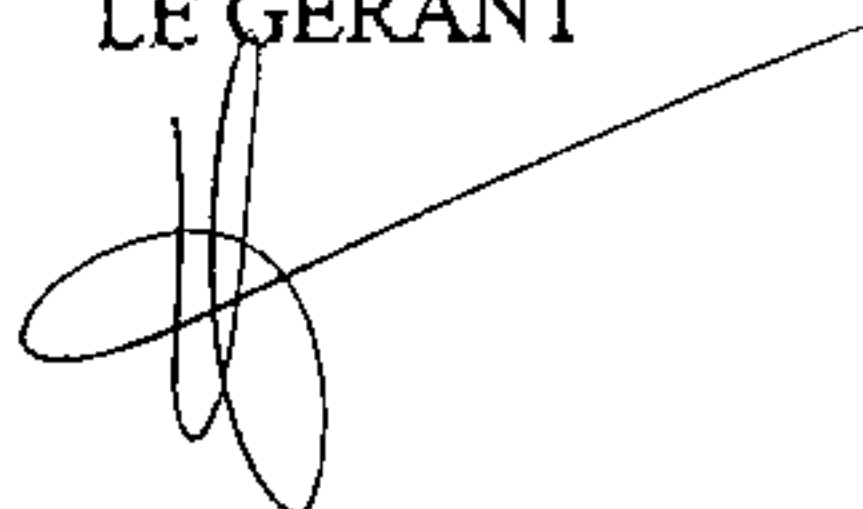
1 - Apprécier et évaluer l'apport en nature fait par la société anonyme @ COM. EXPERTISE QUERCY ;

2 - de ces évaluations, constatations et avis, dresser un rapport qui sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai prescrit par la loi et soumis à la collectivité des associés de la société SARL @ COM. EXPERTISE ROUERGUE, réunis en assemblée générale extraordinaire.

Fait à FIGEAC

Le 14 septembre 2000

LE GERANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' or 'W' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

ORDONNANCE

(46), Nous, P. NODARI Président du Tribunal de Commerce de CAHORS

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède,

DESIGNONS :

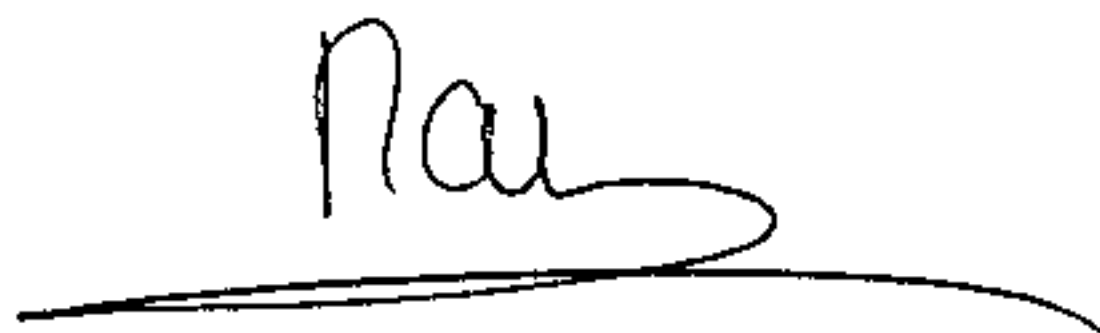
Monsieur Alain LORGERON
Résidence Saint Paul - 24, rue de Norrey

14000 - CAEN

En qualité de Commissaire aux apports ayant pour mission de vérifier la
valeur des apports en nature et les avantages particuliers. A. COM EXPERTISE ROUEGUE à FIGEAC (46)

CAHORS, le 11 SEP. 2000

Le Greffier,
A. FRANCOZ



Le Président,
P. NODARI

